

# Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal  
séance du 08 avril 2022.

Le vendredi 08 avril 2022, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Marie Andrieu - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Julien Mailly - Thomas Peron.

Étaient absents excusés : Olivier Delseaux - Ludovic Lozinguez qui a donné procuration à Sébastien Hibon - Rémi Marbeuf qui a donné procuration à Serge Depraïter.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 18 février 2022 étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

## Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 détaillé par le maire et la responsable de la commission des finances et du budget Marie-France Huchin, a fait l'objet d'une présentation détaillée regroupée au sein d'un document de synthèse remis à chaque conseiller.

Au terme de la présentation, le compte administratif 2021 fait apparaître les éléments suivants :

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 195 076,08 euros ;
- Recettes : 257 324,41 euros ;
- Report résultat 2021 : 93 066,35 euros.

Ce qui se traduit par un excédent de 155 314,68 euros.

A noter que certains ajustements demeurent nécessaires du fait du retard pris par les services de l'Etat au moment de l'élaboration du budget pour communiquer le montant exact d'un certain nombre de dotations versées à la commune.

Par ailleurs, dans sa partie dépenses, le budget primitif de fonctionnement tient compte d'un fort renchérissement des charges, en particulier dans le secteur de l'énergie.

### Section d'investissements

- Dépenses : 391 587,55 euros ;
- Recettes : 534 163,82 euros ;
- Report déficit 2020 : - 97 441,78 euros ;
- Affectation de résultat : 97 441,78 euros ;
- Excédent 2021 : 142 576,27 euros affectés au budget primitif 2022.

Ce qui se traduit par un résultat global pour 2021 de 297 890,95 euros.

## **Budget primitif 2022**

Le projet de budget primitif 2022 présenté par le maire et Marie-France Huchin, responsable de la commission des finances et du budget, a fait l'objet d'une présentation détaillée regroupée au sein d'un document de synthèse remis à chaque conseiller.

Au terme de la présentation, ce dernier s'équilibre à hauteur de 613 877,80 euros.

Les propositions d'investissements avancées pour 2022 portent notamment sur des travaux de voirie, d'aménagement des vestiaires du terrain de foot, le remplacement de deux abri-bus ou encore des frais d'étude et de relevés topographiques dans le cadre du projet de restructuration du centre du village.

Parallèlement, le Conseil a donné son accord pour rembourser au moins l'un des deux prêts relais réalisés l'an dernier pour assurer le financement des travaux de voirie et de city-stade.

Lors du vote à main levée qui est venu clore cette présentation, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022.

A noter qu'au regard de l'évolution du coût des dépenses en cours ou à venir, en particulier la hausse du prix de l'énergie, le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour un relèvement du taux d'imposition actuel de 2 %.

Quant au financement des dépenses à venir et en tenant compte du taux des prêts qui à ce jour demeurent encore incitatifs face à une inflation qui pourrait devenir galopante, le Conseil a statué sur la nécessité de recourir à l'emprunt pour un montant de l'ordre de 80 000 euros ; reste désormais à obtenir l'accord de la banque.

Enfin, un inventaire portant sur l'état des prêts de la commune au 1er janvier 2022 a été communiqué aux élus municipaux ; le montant de la dette à cette date s'élève à 597 130,22 euros.

## **Questions diverses**

**Maintien du bon état de la voirie communale :**

Serge Depraeter regrette les passages intempestifs des machines agricoles dans la rue des Hêtres qui vient de faire l'objet d'une restauration et le risque de détérioration que cela entraîne à court terme. Il suggère une limitation de poids des véhicules à 7 tonnes et de prendre un arrêté dans ce sens. Les usagers qui ont été identifiés seront convoqués par le maire en vue de leur apporter les précisions nécessaires.

**Inauguration du stade le 25 juin:**

La plupart des personnalités invitées ont confirmé leur présence. Une invitation sera par ailleurs glissée dans la boîte aux lettres des habitants.

Philippe Duboëlle suggère que l'on profite de cette manifestation pour baptiser cet espace. Plusieurs membres proposent d'interroger la population sur le sujet par le biais de Facebook, La Gazette Parentoise...

**Travaux aux vestiaires :**

La commission des travaux se réunira sous la houlette de Michel Gourlain le 11 avril à 18h afin de déterminer les réalisations qui restent à engager.

**Illuminations de la Vallée de la Course :**

A l'occasion de l'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Course le 29 mars dernier à Inxent, son président, Dominique Bigand, a proposé que suite aux Illuminations des 13 et 14 août 2021, l'initiative soit reconduite les 13 et 14

août prochains. Toutefois, face à la situation des comptes du Syndicat jugée délicate, ce dernier propose le versement d'une cotisation des communes de la vallée afin de mettre en œuvre ses projets dont les besoins sont évalués à environ 3000 €/exercice. D'où la proposition validée de versement d'une cotisation par les communes de la vallée de 0,50 € par habitant et de 5 € pour les membres volontaires attachés à la Vallée.

Une décision qui sur son principe, a provoqué un débat au sein du Conseil d'autant que le maire et les conseillers directement concernés ont été informés de la tenue de cette réunion au dernier moment. Pour autant, afin que notre commune puisse continuer à être intégrée dans l'itinéraire, elle accepte de payer sa cotisation, les membres délégués pour Parenty étant invités à participer à la prochaine rencontre fixée le lundi 2 mai à 18h30 à Parenty.

A noter que la commission des fêtes se réunira prochainement en vue de préparer l'édition 2022.

#### **Projet d'animation pour les enfants :**

Carine Fourcroy lance l'idée de mettre en place une animation à destination des enfants un ou deux mercredi par mois avec la collaboration des parents intéressés par l'initiative. Ceci en vue de libérer les parents qui travaillent des contraintes de gardiennage. Les membres du Conseil sont invités à approfondir la réflexion.

#### **Stationnement gênant de véhicules :**

Damien Leduc et Carine Fourcroy observent de manière récurrente la présence de véhicules à l'arrêt qui peuvent perturber la circulation et induire des risques d'accident. Charge au maire d'en informer les personnes concernées.

#### **Rallye du Touquet 2022 :**

Sébastien Hibon déplore le manque d'information apporté aux habitants par les organisateurs. Il est appuyé par Philippe Duboëlle en charge de relayer l'info sur Facebook Parenty qui se fait l'écho du mécontentement légitime des habitants devant se rendre au travail qui l'ont interrogé à ce sujet. Et de réclamer que l'an prochain, l'on impose aux organisateurs de nous fournir des éléments précis au moins quinze jours avant la course afin que les habitants puissent s'organiser. Serge Depraïter appuie cette demande et précise que pour la prochaine édition, il imposera aux organisateurs le passage des véhicules dans Parenty le samedi plutôt que le vendredi et demandera que l'itinéraire s'effectue à l'envers.

#### **Soutien parentois à l'Ukraine :**

La collecte de vêtements, nourriture, produits de premiers soins et médicaments organisée à l'initiative de la municipalité a bénéficié d'un écho très favorable de la population qui y a contribué de manière active, souligne Philippe Duboëlle. Le transport des dons a été assuré par le biais de la com de com jusqu'en Pologne pour distribution aux Ukrainiens.

#### **Parution de La Gazette Parentoise :**

Philippe Duboëlle informe qu'elle devrait être dans les boîtes aux lettres début mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré